

Bulletin départemental des écoles

2007/1
Février 2007

SOMMAIRE

Informations administratives

- ❖ Demandes de disponibilité – année scolaire 2007-2008
- ❖ Demandes de temps partiel – année scolaire 2007-2008
- ❖ Recrutement des professeurs des écoles par liste d'aptitude
- ❖ Détachement dans le corps des personnels de direction
- ❖ Liste d'aptitude pour l'accès au grade de personnel de direction de deuxième classe au titre de l'année 2007

Informations pédagogiques

- ❖ Communiqués *École et Cinéma*
- ❖ Communiqué de la conseillère pédagogique en langues vivantes
- ❖ Communiqué de la chargée de mission *Maîtrise de la langue*

Divers

- ❖ Prévention MAIF
- ❖ Communiqué des PEP de l'Yonne
- ❖ Château de Fontainebleau : un nouveau programme éducatif
- ❖ Échange poste pour poste entre enseignants du 1^{er} degré avec le Québec

Demandes de disponibilité – année scolaire 2007-2008

Les personnels enseignants souhaitant déposer une demande de disponibilité pour l'année scolaire 2007-2008 sont priés d'en faire la demande par écrit à l'Inspecteur d'académie – DSDEN de l'Yonne – Division du personnel (DIPER1/1) **avant le 23 mars 2007**.

Cette information ne concerne que les nouveaux demandeurs

Demandes de temps partiel – année scolaire 2007-2008

Les personnels enseignants souhaitant déposer une demande de temps partiel pour l'année scolaire 2007-2008 sont priés d'en faire la demande par écrit à l'Inspecteur d'académie – DSDEN de l'Yonne – Division du personnel (DIPER1/1) **avant le 31 mars 2007**.

Le temps partiel ne peut s'appliquer aux enseignants nommés sur des postes de titulaire remplaçant (ZIL et brigade). Ceux exerçant sur ce type de poste et désirant travailler à temps partiel sont priés de prendre contact avec la division du personnel.

Cette information ne concerne que les nouveaux demandeurs

Recrutement des professeurs des écoles par liste d'aptitude

Les instituteurs qui souhaitent leur inscription sur la liste d'aptitude des professeurs des écoles doivent adresser une demande manuscrite datée et signée à l'Inspecteur d'académie – DSDEN de l'Yonne – Division du personnel (DIPER1/1) **avant le 16 mars 2007**. Ils y joindront une enveloppe timbrée à **0,54 €** portant leur adresse.

L'intégration des instituteurs (-trices) dans le corps des professeurs des écoles est en cours d'achèvement. J'invite chaque instituteur (-trice) remplissant les conditions d'ancienneté (5 ans en qualité de titulaire) à postuler son inscription sur la liste d'aptitude.

Il est rappelé que l'échelle de rémunération des professeurs des écoles est la même que celle des professeurs certifiés, et permet de percevoir une pension de retraite sensiblement plus favorable.

Indice terminal des instituteurs	515
Indice terminal des professeurs des écoles classe normale	658
Hors classe	783

Détachement dans le corps des personnels de direction

Référence : Note de service n° 2006-218 du 29 décembre 2006 parue au BO n°2 du 11 janvier 2007.

Les personnes intéressées par un détachement dans le corps des personnels de direction (**fonctions de direction dans les lycées, lycées professionnels et collèges**) voudront bien se référer à la note de service citée en objet.

Le dossier joint en annexe est à retourner par la voie hiérarchique accompagné d'une lettre de motivation pour le **19 février délai de rigueur** à l'Inspection académique – Cabinet – 12 bis boulevard Gallieni – 89000 AUXERRE

Liste d'aptitude pour l'accès au grade de personnel de direction de deuxième classe au titre de l'année 2007

Référence : Note de service n° 2007- 009 parue au BO n° 3 du 18 janvier 2007.

Les candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des personnels de direction de 2^e classe (postes de direction dans les lycées, lycées professionnels et collèges) doivent remplir l'une des conditions suivantes :

- a) - appartenir à un corps de catégorie A de personnels enseignants de l'enseignement du 1^{er} ou du 2nd degré, à un corps de personnels d'éducation ou à un corps de personnels d'orientation ;
 - justifier de **dix années de services effectifs** en qualité de fonctionnaire **titulaire** dans un ou plusieurs de ces corps ;
 - avoir exercé pendant vingt mois au moins, de façon continue ou fractionnée, durant les cinq dernières années scolaires, une des fonctions de direction mentionnée à l'article 2 du décret du 11 novembre 2001 (chef d'établissement ou adjoint au chef d'établissement...)
- b) - occuper ou avoir occupé un emploi de directeur adjoint chargé de S.E.G.P.A., de directeur d'E.R.E.A., de directeur d'E.R.P.D. de directeur d'établissement spécialisé ou de directeur d'école du 1^{er} degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;
 - justifier de **cinq ans de services effectifs en qualité de titulaire** nommé dans un ou plusieurs de ces emplois.

Les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude sont appréciées au **1^{er} septembre 2007**.

Les dossiers de candidature sont à demander par les personnels intéressés au Rectorat (DIPPEAOS 4), par télécopie au 03 80 44 84 91 ou par courriel à l'adresse suivante : dippeaos4@ac-dijon.fr

Ils devront être retournés à l'Inspection académique, Cabinet, **pour le 5 mars 2007**.

Communiqués École et Cinéma

- Depuis la mi-janvier, les fiches films sont accessibles sur le site de l'Inspection académique. Pour les enseignants qui ont des difficultés à se retrouver dans l'arborescence du site taper directement : http://ia89.ac-dijon.fr/index.php?ec_films_fiches
- Dans le cadre d'un contrat de ville de l'Auxerrois, plus de cent cinquante élèves des collèges Denfert-Rochereau et Paul Bert, ont travaillé pendant deux années scolaires à l'élaboration de : *l'Histoire en temps réel – Trois Aventures à Auxerre au xv^e siècle*, projet soutenu par le ministère de l'Éducation Nationale, le Conseil général de l'Yonne, le Conseil régional de Bourgogne, la ville d'Auxerre, l'École nationale de musique d'Auxerre.

Le jeu est accessible en ligne à l'adresse : <http://www.xcompagnie.com/tempsreel/>

La copie sur CD est disponible au PointArts 89 ou sur demande à contact@xcompagnie.com

Communiqué de la conseillère pédagogique en langues vivantes

- Les collègues qui souhaitent améliorer leur anglais peuvent bénéficier gratuitement de 72 heures de langage avec la méthode « TELL ME MORE » que j'utilise au CDDP. Il suffit de s'inscrire sur le site <http://www.tellmemore.fr/tr> qui donnera un code d'accès au site, condition : avoir internet.
- Pour les professeurs en maternelle à la recherche du matériel pédagogique pour démarrer l'apprentissage d'anglais, nous vous invitons à découvrir l'album « Je donne ma langue au chant » en allant sur le site <http://kidsfactorymusic.blogspot.com/>.

Cette belle production a reçu le Label Européen de la commission Européenne, décerné en décembre

dernier.

- *PrimLangues* ouvre son troisième concours « Dire des poèmes en langue étrangère » **du 31 janvier 2007 au 31 mars 2007**. Les classes de cycle 3 sont invitées à choisir un poème parmi ceux déposés lors de la première phase du concours par les classes du monde entier sur le site de *Poésie en liberté*.

Ils enverront ensuite un enregistrement sonore de ce poème ainsi que son illustration au jury du concours qui examinera ces dossiers et publiera les résultats le 25 avril 2007. Les classes lauréates se verront ensuite attribuer des lots d'ouvrages de littérature de jeunesse en langue étrangère. Tous les participants recevront un stylo PrimLangues pour les remercier de leur investissement.

Se connecter sur <http://www.primlangues.education.fr/>, l'information est en page d'accueil.

Contact PrimLangues : M. STAGE au 01 45 07 69 14 – stage@ciep.fr

Communiqué de la chargée de mission Maîtrise de la langue

Un concours national de journaux scolaires est organisé cette année par le CLEMI et la fondation Varenne. Ce concours est doté de récompenses académiques et nationales. À titre indicatif, la dotation totale du palmarès national s'élève à 15 000 euros.

Qui peut participer ?

Tous les journaux réalisés dans l'année 2006/2007 par des élèves de l'enseignement public, privé et agricole : écoles primaires et maternelles, REP, collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels, CFA, IME, IMP, EREA, dans les classes d'hôpitaux ou d'établissements pénitentiaires...

Si vous n'avez pas de journal, lancez-vous dans l'aventure !

Participation par l'envoi postal de six exemplaires d'un numéro réalisé en 2006/2007 au Clemi Dijon avant le 14 mars 2007 (minuit).

Comment participer ?

C'est très simple. Tout commence par votre académie (la phase 1).

1 - Choisissez un numéro de votre journal fait dans l'année 2006/2007.

2 - Envoi de votre fiche d'inscription pour le 23 février (pour nous permettre d'organiser au mieux le jury) par courriel ou voie postale.

3 - Adressez-en six exemplaires minimum au Clemi Dijon (Lycée Niepce – BP 99 – 71321 Chalon-sur-Saône) organisateur pour l'académie avant le 14 mars 2007 minuit, la date limite pour l'académie de Dijon.

Sélection académique (phase1)

Le jury académique retiendra deux journaux par catégorie. Ces journaux sélectionnés seront récompensés au niveau académique et participeront à la finale à Paris.

Pour télécharger la fiche d'inscription, <http://www.clemidijon.org/>.

Prévention MAIF

L'antenne d'Auxerre de la Prévention MAIF vous rappelle qu'elle tient à la disposition des enseignants de nombreux supports pédagogiques concernant la sécurité routière et domestique. Depuis peu, elle met aussi à votre disposition l'exposition « Sécurité domestique », très appréciée par les enfants et les maîtres.

Contactez-nous au 03 86 72 38 00 – permanence le mercredi après-midi.

Communiqué des PEP de l'Yonne



Les PEP YONNE
9, allée de la Colémine
89000 AUXERRE

Tél. 03 86 94 98 00 Fax 03 86 94 98 01 Mél. pep.89@wanadoo.fr

Recrutent, à compter du 1^{er} septembre 2007

Un DIRECTEUR (H/F) titulaire du DDEEAS Éducation nationale pour assurer la direction du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Polyvalent et du Centre Médico-Psycho-Pédagogique d'Auxerre et de l'antenne de Migennes.

Profils :

- Connaissance du secteur de la petite enfance
- Expérience exigée d'encadrement et de gestion
- Capacité à conduire des projets, à travailler en équipe pluridisciplinaire et en partenariat

Missions :

Dans le respect des orientations définies par le Conseil d'administration et des dispositions réglementaires en vigueur, il assure la direction pédagogique, éducative, administrative et financière, la mise en œuvre et le développement du projet institutionnel et l'animation de l'équipe pluridisciplinaire. Il témoigne d'une réelle expérience professionnelle et d'une formation à la gestion des finances et des ressources humaines. Il est chargé de l'animation des réunions de synthèses en collaboration avec les responsables médicaux.

- Lettre de motivation, copie des diplômes, photo et CV à adresser à :
Madame la Présidente des PEP 89 avant le 31 mars 2007.
- Pour tout renseignement relatif à ce poste : tél. 03 86 94 98 00 auprès
de la direction générale.

Château de Fontainebleau : un nouveau programme éducatif

Le château de Fontainebleau s'est doté d'un nouveau programme offrant une quinzaine de **visites** suivies d'**ateliers optionnels**, en lien étroit avec les programmes scolaires. Ces visites sont prises en charge par des conférencières professionnelles, ayant une connaissance précise du jeune public. Cette découverte du château peut s'élargir par l'initiation des élèves à des **pratiques sportives** ou **artistiques** qui font partie de notre histoire culturelle européenne telles que le jeu de paume, la danse de la Renaissance, le théâtre baroque, le conte, etc.

À la **fin de l'année 2007** les scolaires seront accueillis dans un cadre exceptionnel grâce à la création de **deux nouvelles salles pédagogiques** dans l'aile Louis XV, s'ouvrant sur un jardin anglais par une **terrasse privative** qui permettra aux élèves de déjeuner. Ces salles seront renforcées par l'ouverture d'un **appartement de suite « pédagogique »** - antichambre, chambre, cabinet, garde-robe. Cette offre unique familiarisera les élèves avec la vie de cour, mais aussi celle des domestiques et des contingences matérielles, avant la révolution industrielle.

Un professeur-relais mis à disposition du château de Fontainebleau reçoit les enseignants et les informe des ressources pédagogiques du château. Il mène également de concert avec eux des projets spécifiques pour les classes.

Contacts

Monique Francietta
Chargée des réservations
Tel : 01 60 71 50 60
Fax : 01 60 71 50 62
Courriel : resa.chateau-de-fontainebleau@culture.fr

Christophe Lemaire
Professeur relais
Tel : 01 60 71 50 83
Fax : 01 60 71 59 64
Courriel : christophe.lemaire@culture.fr

Échange poste pour poste entre enseignants du 1^{er} degré avec le Québec

Les objectifs généraux du programme sont les suivants :

1. Permettre aux enseignants de découvrir un système éducatif différent et d'observer avec plus de recul les spécificités de leur propre système.
2. Faire connaître aux enseignants des contenus, des méthodes et des outils pédagogiques nouveaux qui leur permettront d'enrichir leur propre pratique et de se perfectionner professionnellement.
3. Éveiller la curiosité des élèves et les enrichir par le contact avec un professeur étranger dans un premier temps et avec un professeur ouvert à d'autres réalités pédagogiques et culturelles dans un second temps.
4. Renforcer l'ouverture internationale de l'école.
5. Créer des conditions favorables à la mobilité des élèves et des enseignants
6. Créer ou renforcer des liens entre communautés éducatives et ainsi favoriser les influences entre les deux pays.
7. Favoriser et multiplier les échanges entre Québécois et Français pour approfondir les liens historiques et les rapports culturels entre la France et le Québec.

Les enseignants du premier degré désireux d'échanger leur poste pendant toute l'année scolaire 2007-2008 avec un homologue québécois sont invités à télécharger la notice de candidature **avant le 28 février 2007**, date limite de dépôt des candidatures à l'adresse : <http://www.ciep.fr/echposte>, adresse à laquelle sont précisées les conditions de participation à ce programme.

Contact :

Antoinette ZABARDI
CIEP – Département des langues
Pôle langue française – bureau 110
1 avenue Léon Journault
92318 SÈVRES Cedex – France

téléphone : 33+1.45.07.60.00 demander le poste 6955 au standard
télécopie : 33+1.45.07.60.55

*L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Yonne*

Jean-Michel HIBON